



Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

21 février 1997
Original : anglais

Point 123 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD) a été constituée par le Conseil de sécurité le 31 mai 1974. Le présent rapport contient le projet de budget de la FNUOD pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le montant brut des dépenses prévues durant cette période s'élève à 32 368 000 dollars (montant net : 31 466 000 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation de 2,8 % par rapport aux ressources approuvées pour le mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, à savoir un montant brut de 31 494 000 dollars. Cette augmentation est due principalement au remboursement du matériel appartenant aux contingents, au remplacement des véhicules, du matériel de transmissions et du matériel informatique et à l'assurance au tiers des véhicules.

Le montant prévu correspond à un effectif de 1 036 soldats (821 fantassins et 215 logisticiens), appuyé par un effectif civil de 120 personnes (36 fonctionnaires internationaux et 84 agents locaux).

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 32 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 32 368 000 dollars (montant net : 31 466 000 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1997, qui serait mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 2 697 333 dollars (montant net : 2 622 166 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Force et où il serait décidé de porter au crédit des États Membres le solde excédentaire de 2 358 000 dollars pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 3	5
II. Mandat politique	4	5
III. Plan d'opérations et ressources requises pour son exécution	5 - 12	5
IV. Administration financière	13 - 20	6
A. Exercice budgétaire	13	6
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 31 mai 1997	14	6
C. État des contributions	15	7
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	16 - 17	7
E. Observations	18 - 20	7
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents	21 - 22	8
VI. Signature d'un accord sur le statut des forces	23	8
VII. Prévisions des dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	24 - 27	8
VIII. Effectifs nécessaires	28	9
XI. Observations et commentaires concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	29 - 31	9
X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session	32	11

<i>Annexes</i>	<i>Page</i>
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	11
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires	15
A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)	15
B. Dépenses prévues non renouvelables	17
C. Explications supplémentaires	23
III. Organigramme de la FNUOD au 31 janvier 1997	25
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés	26
A. Effectifs militaires	26
B. Effectifs civils	26
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant de la création de la Force au 31 mai 1997 : au 31 janvier 1997	27
VI. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : montant estimatif des dépenses d'appui imputables à la FNUOD entre le 1er janvier et le 31 décembre 1997	29

I. Introduction

1. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été constituée pour une première période de six mois par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974) du 31 mai 1974. Son mandat a été ultérieurement renouvelé par le Conseil dans diverses résolutions, la plus récente étant la résolution 1081 (1996) du 27 novembre 1996 par laquelle il a été prorogé jusqu'au 31 mai 1997.
2. Par sa résolution 50/20 B du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 32 254 900 dollars (soit un montant net de 31 342 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, y compris le montant de 760 900 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, cette somme devant être mise en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 2 687 908 dollars (soit un montant net de 2 611 908 dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mai 1996.
3. Le Conseil de sécurité ayant prorogé le mandat de la Force pour la période allant du 1er décembre 1996 au 31 mai 1997, un montant brut de 15 154 348 dollars (montant net : 14 698 348 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres, après qu'a été porté à leur crédit le solde inutilisé d'un montant brut de 1 207 700 dollars (montant net : 973 100 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1994 au 30 novembre 1995, conformément à la décision 51/438 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996.

II. Mandat politique

4. Conformément au Protocole à l'Accord sur le dégagement (S/11303/Add.1, annexes I et II) qui a été conclu entre Israël et la Syrie, la FNUOD a pour fonctions de maintenir le cessez-le-feu, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application de l'Accord et du Protocole en ce qui concerne les zones de séparation et de limitation.

III. Plan d'opérations et ressources requises pour son exécution

5. Afin de s'acquitter de son mandat, la FNUOD maintient une zone de séparation dont la longueur est d'environ 80 kilomètres et la largeur va d'une dizaine de kilomètres au centre à moins d'un kilomètre à l'extrême sud. Le terrain est accidenté et dominé au nord par le mont Hermon, ce qui nécessite l'emploi de véhicules spécialement conçus pour des routes et des terrains escarpés. La position des Nations Unies la plus élevée se trouve à 2 800 mètres d'altitude. La zone de séparation est inhabitée et surveillée par les autorités syriennes. Aucun personnel militaire autre que celui de la FNUOD n'est autorisé à y pénétrer.
6. La FNUOD est entièrement déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de deux camps de base, de 44 positions gardées en permanence et de 11 postes d'observation. Le quartier général de la FNUOD est situé au camp Faouar et un bureau se trouve à Damas. En outre, la Force effectue des patrouilles de jour et de nuit. Le bataillon autrichien est déployé dans le nord de la zone de séparation, et le bataillon polonais dans la partie sud. Son camp de base est le camp Ziouani. Les deux bataillons procèdent à des activités de déminage sous le contrôle opérationnel du quartier général de la FNUOD.

7. Les unités canadiennes et japonaises de soutien logistique, qui sont stationnées au camp Ziouani et ont un détachement au camp Faouar, sont chargées d'assurer le transport général du deuxième échelon ainsi que le transport des troupes en rotation, de contrôler et gérer les marchandises reçues par la Force et d'entretenir le matériel lourd.
8. Le soutien logistique du premier échelon relève des contingents et consiste à transporter les fournitures jusqu'aux positions. Celui du deuxième échelon est assuré par un bataillon de logistique et celui du troisième échelon par les voies d'approvisionnement normales des Nations Unies. La tête de pont aérienne de la FNUOD se trouve à l'aéroport international de Damas, ainsi qu'à celui de Tel-Aviv. Les ports de Lattaquié et Haïfa sont utilisés pour les expéditions maritimes. La plupart des ressources dont a besoin la Force sont obtenues localement dans la zone de la mission.
9. À partir de ses différentes positions et grâce à ses patrouilles, la Force contrôle la zone de séparation et intervient à chaque fois que du personnel militaire y pénètre ou s'efforce d'y mener une opération. Cette supervision est effectuée au moyen de positions occupées en permanence et de postes d'observation, ainsi que par des patrouilles à pied et mobiles effectuées de jour et de nuit à intervalles irréguliers sur des itinéraires préétablis.
10. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs, dont la largeur va jusqu'à 10 kilomètres pour le premier, de 10 à 20 kilomètres pour le deuxième et de 20 à 25 kilomètres pour le troisième. La FNUOD inspecte ces secteurs tous les 15 jours afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces y sont respectées.
11. Dotée d'un effectif militaire d'environ 1 036 soldats de tous grades et d'un élément de soutien civil de 120 personnes, la FNUOD est déployée sur toute la longueur et la largeur de sa zone d'opérations. Les deux parties coopèrent pleinement avec la Force et aucun incident grave ne s'est produit depuis un certain nombre d'années.
12. En raison du terrain accidenté sur lequel opère la Force, les véhicules et autre matériel associé ont une durée de vie inférieure à la normale.

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

13. Dans sa décision 35/416 du 1er décembre 1980, l'Assemblée générale avait défini pour la FNUOD un exercice budgétaire couvrant la période de 12 mois allant du 1er décembre d'une année au 30 novembre de l'année suivante. Conformément à la partie I de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, un nouvel exercice budgétaire portant sur la période de 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante a pris effet le 1er juillet 1996.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 31 mai 1997

14. Au 20 janvier 1997, les ressources mises à la disposition de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et de la FNUOD depuis leur création jusqu'au 31 mai 1997 s'élevaient au total à un montant brut de 1 164 900 000 dollars. Sur ce montant, les sommes portées au crédit des États Membres se chiffraient à 20,4 millions de dollars. Le montant brut des dépenses a été estimé à 1 143 400 000 (montant net :

1 127 000 dollars). Comme il est indiqué dans le document A/51/405/Add.1, on enregistre un solde inutilisé d'un montant brut de 1 129 300 000 dollars (montant net : 1 066 700 dollars) pour la période allant du 1er décembre 1995 au 30 juin 1996. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe V.

C. État des contributions

15. Un montant total de 1 126 500 000 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement de la FNUOD et de la FUNU pour la période allant de leur création jusqu'au 31 mai 1997. Les contributions reçues au 31 janvier 1997 pour cette période s'élevaient à 1 066 600 000 dollars. En outre, les contributions non réglées ont été réduites de 4,2 millions de dollars conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995. Le solde non réglé de 59,9 millions de dollars comprend un montant de 36 millions de dollars qui a été viré à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

16. Au paragraphe 12 de sa résolution 50/20 B, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées à la FNUOD des contributions volontaires tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire n'a été reçue durant la période à l'examen. Le Gouvernement suisse a continué d'offrir à la FNUOD, en fonction des besoins, des services d'évacuation des blessés et des malades par avion sanitaire. La Force n'a pas utilisé ces services pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1996.
17. Le 14 février 1996, un fonds d'acceptation spéciale destiné à appuyer les activités de la FNUOD a été créé afin de fournir un soutien supplémentaire à la Force. Le Gouvernement japonais y a apporté jusqu'à présent des contributions s'élevant au total à 221 341 dollars. Ces contributions ont fait l'objet d'une autorisation d'engagement de dépenses.

E. Observations

18. Dans plusieurs de ses résolutions, dont la première a été la résolution 33/13 E du 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a suspendu l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le montant qui devrait sinon être annulé en vertu desdites dispositions, ce montant devant demeurer inscrit à un compte d'attente jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne une nouvelle décision. Après l'adoption de la résolution 47/204 de l'Assemblée en date du 22 décembre 1992, le montant inscrit au compte d'attente pour la période allant jusqu'au 30 novembre 1991 s'élevait au total à 64,9 millions de dollars.
19. On se rappellera également que l'Assemblée générale, dans sa résolution 36/116 A, a décidé d'inscrire à un compte spécial le solde des contributions mises en recouvrement auprès d'un État Membre, qui s'élevait à 36 millions de dollars. En outre, aux termes de la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, les montants inscrits au compte d'attente ont été réduits de 15,3 millions de dollars afin de compenser en partie l'exemption accordée à l'Afrique du Sud à l'égard de ses contributions non réglées aux diverses opérations de maintien de la paix durant la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Déduction faite de ces montants de 36 millions et de 15,3 millions de dollars, le solde net du compte en attente s'élèvera à 13,6 millions de dollars.

20. L'état financier vérifié au 31 décembre 1995 portant sur la période du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994 fait ressortir un solde excédentaire de 2 358 000 dollars, les recettes ayant été plus élevées que les dépenses durant la période de 12 mois allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994 en raison d'intérêts créditeurs (943 000 dollars), de recettes accessoires (328 000 dollars) et d'engagements antérieurs inutilisés (1 087 000 dollars).

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

21. Au 31 décembre 1996, des contingents étaient fournis par l'Autriche, le Canada, la Pologne et le Japon. Les dépenses engagées à ce titre par ces États leur ont été intégralement remboursées jusqu'au 31 mai 1996 aux taux standard fixés par l'Assemblée générale. Il est estimé qu'un montant de 8,8 millions de dollars reste dû pour la période allant jusqu'au 31 janvier 1997.
22. Dans le passé, la Finlande, l'Iran et le Pérou ont fourni des contingents à la Force.

VI. Signature d'un accord sur le statut des forces

23. Il n'a pas été conclu d'accord sur le statut des forces. Toutefois, par une note verbale datée du 22 février 1996, le Gouvernement de la République arabe syrienne a informé l'Organisation des Nations Unies que la FNUOD serait traitée conformément à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

VII. Prévisions des dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

24. Ainsi qu'il est indiqué dans la colonne 2 de l'annexe I, le coût du maintien de la Force pendant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 est estimé à 32 360 000 dollars en chiffres bruts (31 466 000 dollars en chiffres nets). Environ 59 % de ce montant a été calculé sur la base des taux et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 41 % restants concernant les dépenses propres à la Force. Ces dépenses sont décrites dans la partie A de l'annexe II.
25. À des fins de comparaison, on trouvera dans la colonne 1 le montant des ressources approuvées pour le mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, à savoir un montant brut de 31 494 000 dollars (montant net : 30 582 000 dollars). On trouvera dans les colonnes 3 et 4, respectivement, la répartition des dépenses prévues entre dépenses non renouvelables et dépenses courantes. Le montant des dépenses non renouvelables s'élève à 2 517 000 dollars en chiffres bruts et nets et celui des dépenses courantes à 29 851 000 dollars en chiffres bruts (28 949 000 dollars en chiffres nets).
26. On trouvera à l'annexe II des informations supplémentaires au sujet des prévisions de dépenses. La section A présente les paramètres de coûts propres à la Force et la section B les dépenses non renouvelables. La section C contient des explications supplémentaires.

27. Le budget proposé fait apparaître une augmentation globale d'un montant brut de 874 000 dollars par rapport aux ressources prévues pour le fonctionnement de la Force durant la période du mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Cette augmentation est due principalement aux ressources nécessaires pour la location du matériel appartenant aux contingents au titre du nouveau programme de remboursement des gouvernements qui fournissent des contingents, au remplacement des véhicules, du matériel de transmissions et du matériel informatique et à l'assurance au tiers des véhicules.

VIII. Effectifs nécessaires

28. Le tableau ci-après indique les effectifs actuels et proposés. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les effectifs de la Force au cours de la période à l'examen. On trouvera à l'annexe IV une ventilation détaillée des effectifs.

Tableau 1 **Tableau d'effectifs actuels et proposés**

	<i>Effectifs actuels et proposés</i>
Sous-Secrétaire général	1
D-2	—
D-1	—
P-5	1
P-4	1
P-3	2
P-2	—
Service mobile	26
Services généraux (Autres classes)	5
Total partiel	36
Personnel local	84
Total général	120

IX. Observations et commentaires concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

29. Au paragraphe 8 de son rapport (A/51/684), le Comité consultatif a noté que des observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) avaient été détachés auprès de la FNUOD depuis le début de la mission. Au paragraphe 9 du même rapport, le Comité a estimé que le budget de la FNUOD, de même que celui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), était sous-évalué des montants qui étaient imputés au budget ordinaire au titre de l'ONUST. À cet égard, il a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, par son intermédiaire, des propositions concernant la façon de régler ce problème.

30. Le Secrétaire général a examiné la demande du Comité consultatif. Compte tenu des mandats approuvés par le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'ONUST, la FNUOD et la FINUL, qui sont toujours en vigueur et n'ont pas été révisés par le Conseil, le Secrétaire général n'a pas de proposition à avancer à ce stade.
31. On se rappellera que le Secrétariat a fourni au Comité consultatif, alors que celui-ci examinait le financement de la FNUOD et de la FINUL, des informations sur le montant estimatif des dépenses d'appui imputables à la FINUL et la FNUOD pour l'exercice biennal 1996-1997, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe I du rapport du Comité consultatif (A/51/684). Les informations concernant 1997 ont été mises à jour et figurent à l'annexe VI du présent rapport. À des fins de comparaison, la colonne 1 de l'annexe indique les prévisions initiales pour 1997 (9 952 400 dollars) et la colonne 2 les chiffres révisés (9 526 300 dollars).

X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

32. En ce qui concerne le financement de la FNUOD, l'Assemblée générale devra décider, à sa cinquante et unième session :
 - a) D'ouvrir un crédit d'un montant brut de 32 368 000 dollars (montant net : 31 466 000 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1997, qui serait mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 2 697 333 dollars (montant net : 2 622 166 dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.
 - b) De porter au crédit des États Membres le solde excédentaire de 2 358 000 dollars pour la période allant du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994, à valoir sur leurs contributions durant les périodes de mandat futures que pourrait approuver le Conseil de sécurité.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis — chiffres arrondis)

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	Total (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
1. Personnel militaire				
a) <i>Observateurs militaires</i>	—	—	—	—
b) <i>Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	12 821,0	12 821,0	—	12 821,0
Détente et loisirs	216,0	216,0	—	216,0
Rations	2 200,0	2 200,0	—	2 200,0
Indemnité journalière	486,0	486,0	—	486,0
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage et indemnité de subsistance	90,0	90,0	—	90,0
Déploiement, relève et rapatriement	1 339,0	1 028,0	—	1 028,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	875,0	875,0	—	875,0
Total partiel	18 027,0	17 716,0	—	17 716,0
c) <i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	100,0	421,0	—	421,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	300,0	300,0	—	300,0
Total partiel	400,0	721,0	—	721,0
Total, rubrique 1	18 427,0	18 437,0	—	18 437,0
2. Personnel civil				
a) <i>Police civile</i>	—	—	—	—
b) <i>Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	2 071,0	2 086,0	—	2 086,0
Traitements du personnel local	1 278,0	1 278,0	—	1 278,0
Consultants	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux missions)	100,0	100,0	—	100,0
Heures supplémentaires	60,0	60,0	—	60,0
Dépenses communes de personnel	1 976,0	2 002,0	—	2 002,0
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	60,0	60,0	—	60,0
Total partiel	5 545,0	5 586,0	—	5 586,0
c) <i>Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
d) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
e) <i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
f) <i>Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	5 545,0	5 586,0	—	5 586,0

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)</i>	<i>Total (2) = (3) + (4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	21,0	21,0	—	21,0
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	—
Fournitures d'entretien	456,0	378,0	—	378,0
Services d'entretien	225,0	210,0	—	210,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	241,0	241,0	—	241,0
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	560,0	443,0	443,0	—
Total, rubrique 3	1 503,0	1 293,0	443,0	850,0
4. Remise en état des infrastructures	—	—	—	—
5. Transports				
Achat de véhicules	369,0	1 352,0	1 352,0	—
Location de véhicules	—	—	—	—
Matériel d'atelier	100,0	100,0	100,0	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	808,0	808,0	—	808,0
Carburants et lubrifiants	1 114,0	1 114,0	—	1 114,0
Assurance	80,0	152,0	—	152,0
Total, rubrique 5	2 471,0	3 526,0	1 452,0	2 074,0
6. Opérations aériennes	—	—	—	—
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	48,0	215,0	215,0	—
Pièces de rechange et fournitures	226,0	226,0	—	226,0
Matériel d'atelier et d'essai	58,0	58,0	58,0	—
Communications par réseaux commerciaux	61,0	61,0	—	61,0
Total partiel	393,0	560,0	273,0	287,0
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	393,0	560,0	273,0	287,0
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	35,0	35,0	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	—	104,0	104,0	—
Groupes électrogènes	—	40,0	40,0	—
Matériel d'observation	56,0	10,0	10,0	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	77,0	50,0	50,0	—
Matériel d'hébergement	160,0	60,0	60,0	—
Matériel divers	83,0	50,0	50,0	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)</i>	<i>Total (2) = (3) + (4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	364,0	258,0	—	258,0
Total, rubrique 9	740,0	607,0	349,0	258,0
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	33,0	56,0	—	56,0
Services contractuels	174,0	160,0	—	160,0
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	77,0	77,0	—	77,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—
Dépenses de représentation	—	—	—	—
Autres services divers	51,0	52,0	—	52,0
Total partiel	335,0	345,0	—	345,0
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	120,0	120,0	—	120,0
Fournitures médicales	134,0	134,0	—	134,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	75,0	75,0	—	75,0
Abonnements	—	—	—	—
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	99,0	83,0	—	83,0
Fournitures pour la défense des périmètres	26,0	25,0	—	25,0
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Intendance et magasins	529,0	529,0	—	529,0
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	983,0	966,0	—	966,0
Total, rubrique 10	1 318,0	1 311,0	—	1 311,0
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	—
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	200,0	160,0	—	160,0
Total, rubrique 16	200,0	160,0	—	160,0

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)</i>	<i>Total (2) = (3) + (4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
17. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
19. Contributions du personnel	897,0	888,0	—	888,0
Total, rubriques 1 à 19	31 494,0	32 368,0	2 517,0	29 851,0
20. Recettes				
Contributions du personnel	(897,0)	(887,0)	—	(887,0)
Autres recettes	(15,0)	(15,0)	—	(15,0)
Total, rubrique 20	(912,0)	(902,0)	—	(902,0)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Montant brut des ressources nécessaires	31 494,0	32 368,0	2 517,0	29 851,0
Montant net des ressources nécessaires	30 582,0	31 466,0	2 517,0	28 949,0
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	30 582,0	41 466,0	2 517,0	28 949,0

Annexe II
Prévisions de dépenses pour la période
allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 :
indications complémentaires

A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)

	Prévisions de dépenses					Explication	
	Prévision antérieure en cas de différence	Effectif moyen	Coût de la rotation ou coût unitaire	Coût journalier	Coût mensuel		Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)				
1. Personnel militaire							
Infanterie		821					
Soutien logistique		215					
2. Frais de voyage						<i>Nombre de voyages</i>	
<i>Personnel militaire</i>							
Israël				53		605	
République arabe syrienne				68		448	
Liban				67		289	
Chauffeur du Commandant de la Force						18 173	
3. Indemnités de subsistance							
<i>Personnel international</i>						<i>Nombre de jours</i>	
Jérusalem				191		50	
Tel-Aviv				230		40	
Haïfa				127		30	
Nahariya				71		30	
Lattakia				108		30	
4. Matériel appartenant aux contingents					421 000	Voir section C	
5. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité					300 000	Voir section C	
6. Détente et loisirs				5,12			
7. Rations				5,50			
8. Personnel civil						Voir section C	
Personnel international		36					
Personnel local	21 658	84			21 658	Y compris 5 000 dollars au titre des dépenses communes de personnel et 2 800 dollars pour les contributions du personnel	
9. Location de locaux							
Maison du Québec No 1					2 000		
Maison du Québec No 2					600		
Emplacement pour l'évacuation des eaux usées					600		
Emplacement pour l'évacuation des ordures					800		
Garage de Tibériade					7 400		

	<i>Prévisions de dépenses</i>					<i>Explication</i>	
	<i>Prévision antérieure en cas de différence</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût de la rotation ou coût unitaire</i>	<i>Coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>		<i>Coût annuel</i>
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>				
10. Éclairage, chauffage, énergie et eau							
Électricité					17 000		
Eau					3 083		
11. Véhicules							
Véhicules civils		302					
Véhicules militaires		81					
12. Pièces de rechange, réparations et entretien							
Véhicules civils					1 200		
Véhicules militaires					5 500		
13. Assurance des véhicules							
Véhicules civils	196				425	Taux actuels des primes d'assurance responsabilité civile	
Véhicules militaires	250				286		
14. Communications par réseaux commerciaux							
Télégrammes/télex commerciaux					9 000		
Valise diplomatique					10 000		
Communications par satellite					42 000		

B. Dépenses prévues non renouvelables

(En dollars des États-Unis)

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires achetées	Coût unitaire	Coût total
1. Personnel militaire					—
2. Personnel civil					—
3. Locaux/hébergement					
Location de locaux					—
Aménagement et rénovation des locaux					—
Fournitures d'entretien					—
Services d'entretien					—
Éclairage, chauffage, énergie et eau					—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués					—
Unités d'hébergement préfabriquées	61	—	—	—	—
Sanitaires	2	—	—	—	—
Cantines/réfectoires	2	—	—	—	—
Bureaux	14	—	—	—	—
Unités de réfrigération	10	—	—	—	—
Entrepôts	13	—	—	—	—
Ateliers	3	—	—	—	—
Conteneurs maritimes	12	—	—	—	—
Divers	12	—	—	—	—
Total partiel	129	—	—	—	—
Construction de locaux					
<i>Bataillon autrichien</i>					
Installation : (nouvel abri pour groupe électrogène aux positions 12, 27 et 32 (31 500 dollars); nouvelle guérite à la position 30 (2 500 dollars); citerne à carburant (1 200 dollars); chauffage central dans le bâtiment 118 (13 000 dollars))					48 200
<i>Bataillon polonais</i>					
Rénovation : bâtiments 207 et 209 au camp Zouani (47 000 dollars); bâtiments 12 et 13 à la position 80 (36 000 dollars); entrepôts aux positions 81 et 82 (24 000 dollars)					
Rénovation de la position 63 par contrat (36 000 dollars); rénovation bains et entrepôt (16 000 dollars), et salle de gymnastique à la position 85 (9 000 dollars)					168 000
<i>Contingent de soutien logistique canadien</i>					
Installations dans les ateliers (30 000 dollars)					30 000
<i>Quartier général</i>					
Remplacement d'un égout au camp Faouar (30 000 dollars); installation par contrat d'unités de séparation carburant-eaux usées au camp Faouar (44 000 dollars); construction d'une nouvelle tour au camp Faouar (40 000 dollars)					114 000
Total partiel, construction de locaux					360 200

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires achetées	Coût unitaire	Coût total
Réfection des routes					
<i>Bataillon autrichien</i>					
Amélioration des routes à la position 33 (1 000 dollars); voie d'accès en béton à la position 25 (1 500 dollars); route pour les patrouilles dans la zone de séparation (20 000 dollars)					22 500
<i>Bataillon polonais</i>					
Routes pour les patrouilles dans la zone de séparation (30 000 dollars)					30 000
<i>Contingent de soutien logistique canadien</i>					
5 000 mètres carrés de chaussée asphaltée et de 8 000 mètres carrés de surface en graveleux					10 000
<i>Quartier général</i>					
Réfection de la route au Mont Hermon (20 000 dollars)					20 000
Total partiel, réfection des routes					82 500
Total partiel					442 700
Total rubrique 3					442 700
4. Remise en état des infrastructures					—
5. Transports					
<i>Achat de véhicules</i>					
Berlines lourdes	4	—	—	—	—
Berlines moyennes	—	—	—	—	—
Berlines légères	37	—	—	—	—
Jeep légères 4 x 4	6	—	—	—	—
Jeep moyennes 4 x 4	122	40	—	25 000	1 000 000
Jeep lourdes 4 x 4	6	—	—	—	—
Autocars légers	42	4	—	15 000	60 000
Autocars moyens	9	2	—	40 000	80 000
Camions-ambulances	9	—	—	—	—
Camions légers	41	2	—	18 000	36 000
Camions moyens	37	—	—	—	—
Camions moyens avec grue	2	—	—	—	—
Camions lourds	1	—	—	—	—
Camions-grues moyens	1	—	—	—	—
Camions à benne	5	—	—	—	—
Camions-citernes (4 x 4)	5	—	—	—	—
Autopompes (4 x 4) mousse et eau	2	—	—	—	—
Camions-ateliers	—	—	—	—	—
Camions frigorifiques	5	—	—	—	—
Camions de vidange	2	—	—	—	—
Camions-citernes (eau, 4 x 4)	10	—	—	—	—
Dépanneuses moyennes	1	—	—	—	—
Dépanneuses lourdes	2	—	—	—	—
Tracteurs (semi-remorque)	3	—	—	—	—

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires achetées	Coût unitaire	Coût total
Tracteur moyens (personnel, autoneige)	4	—	—	—	—
Chasse-neige	1	—	—	—	—
Excavatrices	1	—	—	—	—
Bulldozers	3	—	—	—	—
Niveleuses	1	—	—	—	—
Chargeuses à prise frontale (légères, montées sur tracteur)	1	—	—	—	—
Chargeuses à prise frontale (lourdes)	1	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche (entrepôt)	6	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche (lourds)	1	—	—	—	—
Véhicules blindés		—	—	—	—
À chenille	4	—	—	—	—
À roues	8	—	—	—	—
Total partiel	383	48	—	—	1 176 000
Fret (15 %)					176 400
Total partiel	383	48			1 352 400
<i>Location de véhicules</i>					—
<i>Matériel d'atelier</i>					—
Remplacement du matériel d'atelier					89 000
Fret (12 %)					10 700
Total partiel					99 700
<i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>	—	—	—	—	—
<i>Carburants et lubrifiants</i>	—	—	—	—	—
<i>Assurance</i>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 5	383	48			1 452 100
6. Opérations aériennes					—
7. Opérations navales					—
8. Transmissions					—
a) <i>Éléments complémentaires</i>					—
Matériel de transmissions					—
Matériel VHF					—
Répéteurs	20	—	—	—	—
Stations fixes	20	6	—	1 200	7 200
Postes mobiles	300	30	—	500	15 000
Postes portatifs	90	20	—	500	10 000
Avertisseurs individuels portatifs	40	10	—	250	2 500
Postes militaires	—	—	—	—	—
Matériel HF					—
Stations fixes	4	—	—	—	—
Postes mobiles	2	—	—	—	—
Liaisons hertziennes (30 canaux)	18	11	—	50 000	50 000

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires achetées	Coût unitaire	Coût total
Voie multiplex	70	22	—	5 000	10 000
Chargeurs de batteries (24/48 volts)	8	—	—	—	—
Matériel satellite					
Microterminal (VSAT)	1	—	—	—	—
Matériel militaire					
Standard militaire de campagne	37	—	—	—	—
Postes radio militaires	379	20	—	3 000	60 000
Chargeurs de batteries	19	—	—	—	—
Haut-parleurs	^a	—	—	—	—
Postes portatifs	115	—	—	—	—
Matériel téléphonique					
Central (PABX) civil	15	—	—	—	—
Liaisons téléphoniques rurales	95	2	—	7 500	15 000
Téléphones de campagne	362	20	—	1 260	25 200
Centraux téléphoniques	36	4	—	5 000	20 000
Téléphones ruraux	35	—	—	—	—
Téléphones de bureau	800	—	—	—	—
Total partiel	2 466	115	—	—	214 900
Pièces de rechange et fournitures	—	—	—	—	—
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	58 400
Communications par réseaux commerciaux	—	—	—	—	—
Total partiel, rubrique 8 a)	2 466	115	—	—	273 300
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	2 466	115	—	—	273 300

9. Matériel divers*Mobilier de bureau*

Bureaux ministre (double classeur)	187	—	—	—	—
Bureaux ministre (classeur simple)	153	—	—	—	—
Bureau de dactylographe	102	—	—	—	—
Bouches d'aération, ventilateurs	31	—	—	—	—
Rayonnages métalliques	267	—	—	—	—
Étagères non assemblées	14	—	—	—	—
Fauteuils pivotants	237	—	—	—	—
Fauteuils rembourrés	85	—	—	—	—
Chaises de directeur pivotantes	43	—	—	—	—
Chaises ordinaires tapissées empilables	467	—	—	—	—
Chaises de bureau en métal	290	—	—	—	—
Stations de travail modulaires	115	—	—	—	—
Tables de bureau	350	—	—	—	—

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires achetées	Coût unitaire	Coût total
Classeurs, deux tiroirs	54	—	—	—	—
Classeurs, quatre tiroirs	221	—	—	—	—
<i>Matériel de bureau</i>					
Grosses photocopieuses	11	1	—	18 000	18000
Photocopieuses moyennes	23	—	—	—	—
Petites photocopieuses	^a	5	—	995	4 975
Télécopieurs	30	4	—	1 300	5 200
Rétroprojecteurs	—	—	—	—	—
Déchiqueteuses	5	5	—	1 300	6 500
Machines à écrire	286	—	—	—	—
Lampes de bureau	101	—	—	—	—
Ventilateurs de bureau oscillants	98	—	—	—	—
Horloges murales	70	—	—	—	—
Calculatrices avec imprimante	132	—	—	—	—
Total partiel	3 503	15	—		34 675
<i>Matériel informatique</i>					
Ordinateurs de table	227	40	—	1 800	72 000
Ordinateurs portatifs	26	5	—	2 600	13 000
Micro-ordinateurs	24	—	—	—	—
Serveurs	6	1	—	—	18 000
Imprimantes	107	3	—	300	900
Total partiel	390	49			103 900
<i>Groupes électrogènes</i>					
Moins de 50 kVA	101	4	—	10 100	40 400
De 50 à 110 kVA	21	—	—	—	—
Plus de 110 kVA	10	—	—	—	—
Total partiel	132	4	—		40 400
<i>Matériel d'observation</i>					
Dispositifs d'observation nocturne	111	2	—	3 000	6 000
Jumelles	43	—	—	—	—
Jumelles manuelles	124	10	—	300	3 000
Projecteurs	54	—	—	—	—
Projecteurs	109	5	—	180	900
Boussoles	—	—	—	—	—
Total partiel	441	17			9 900
Citernes à essence et débitmètres					—
Matériel médical et dentaire					50 000
Matériel d'hébergement					60 000
Matériel divers					50 000
Matériel pour la défense des périmètres					—

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires achetées</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Matériel d'épuration de l'eau					—
Matériel de réfrigération					—
Pièces de rechange, réparations et entretien					—
Total, rubrique 9					348 875
10. Fournitures et services					—
11. Fournitures et services liés aux élections					—
12. Programmes d'information					—
13. Programmes de formation					—
14. Programmes de déminage					—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation					—
16. Fret aérien et de surface					—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi					—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix					—
19. Contributions du personnel					—
Total, rubriques 1 à 19					2 517 000

^a Biens consommables et articles non attractifs d'une valeur inférieure à 1 500 dollars : en vertu du règlement de l'Organisation des Nations Unies, les missions ne sont pas tenues d'établir un inventaire central de ces articles.

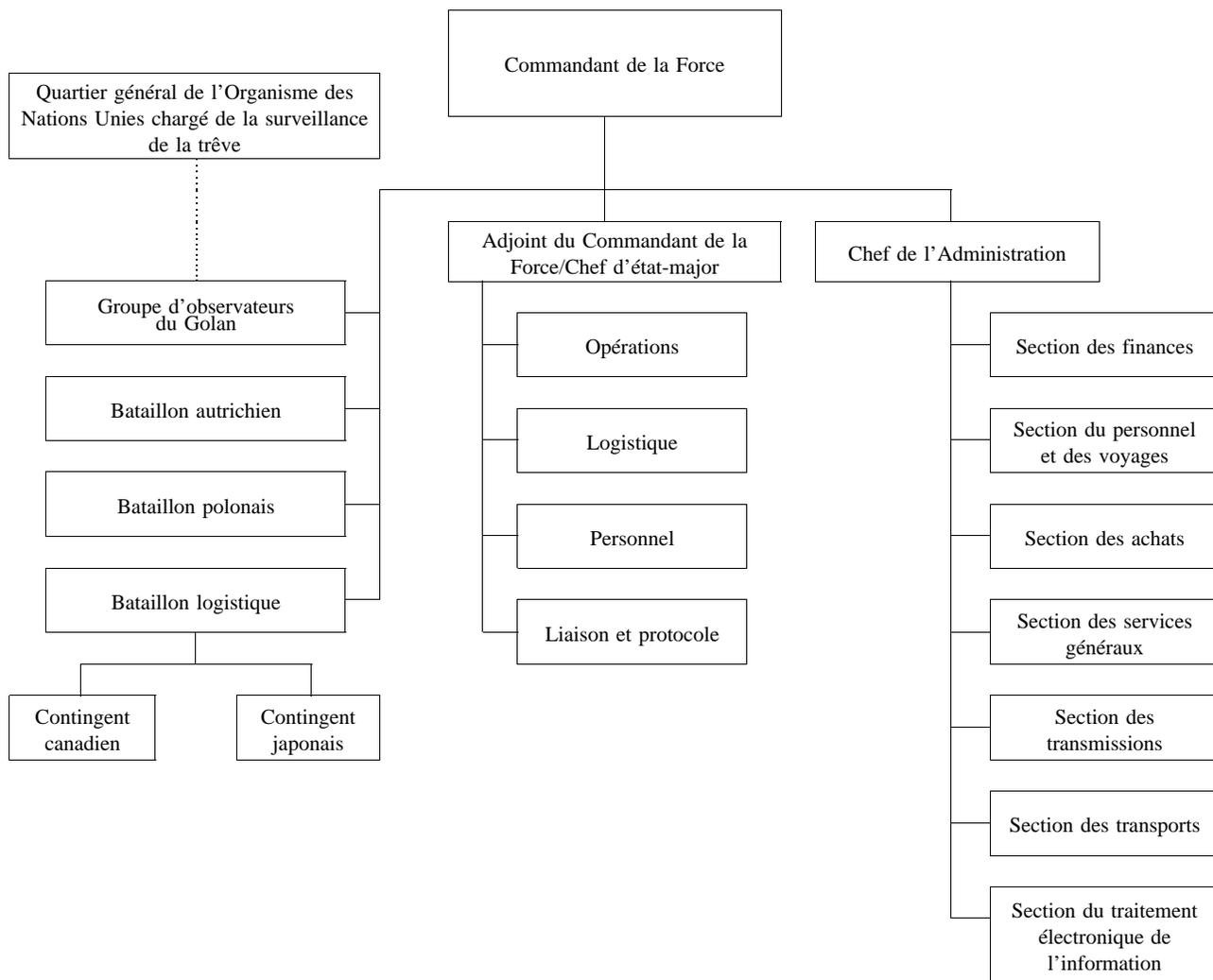
C. Explications supplémentaires

1. *Déploiement, relève et rapatriement des contingents.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents une fois qu'ils ont accompli leur temps de service, d'environ six mois, ainsi que le coût du rapatriement de soldats de la Force pour des raisons commerciales, personnelles, médicales ou autres. Il doit également permettre d'affréter des avions et de régler le coût du transport à destination des aéroports d'arrivée ou de départ, de la livraison des bagages et de la manutention au sol. La réduction du montant demandé à cette rubrique par rapport au budget précédent tient aux économies substantielles qui ont pu être réalisées parce qu'il a été possible de louer des avions de type commercial et des avions fournis par des gouvernements à des tarifs plus avantageux que prévu.
2. *Matériel appartenant aux contingents.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la location avec services de 22 véhicules militaires (4 camions de 2,5 à 5 tonnes; 5 camions de type Jeep; 1 chasse-neige; 3 autoneiges; 1 camion de 6 à 10 tonnes, 1 chargeuse à prise frontale légère; 1 bulldozer moyen; 1 grue mobile moyenne; 1 excavatrice; 1 semi-remorque, et 1 transport lourd) que l'Organisation des Nations Unies devait louer pendant l'exercice budgétaire conformément à la nouvelle procédure établie pour fixer les taux de remboursement aux États Membres du matériel appartenant aux contingents (368 000 dollars). Ce montant est basé sur les taux de location indiqués dans le document A/C.5/49/70. Si le nouveau programme relatif au matériel appartenant aux contingents n'est pas exécuté, l'achat direct des véhicules militaires susmentionnés coûtera 2,5 millions de dollars.
3. En outre, le montant prévu doit permettre de rembourser partiellement aux gouvernements qui fournissent des contingents le matériel dont ils les ont dotés à la demande de l'ONU (52 500 dollars). Il a été calculé d'après les directives générales approuvées qui prévoient de rembourser le matériel appartenant aux contingents dans un délai de 4 ans ou de 10 ans. Après avoir été entièrement remboursé, le matériel appartient à l'ONU, sauf accord contraire.
4. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Le montant prévu, calculé sur la base de l'expérience passée, doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les sommes qu'ils versent à titre d'indemnisation aux membres de leur personnel militaire en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable au service accompli dans la Force.
5. *Autres voyages autorisés (personnel civil).* Le montant prévu correspond aux frais de voyage de deux vérificateurs internes des comptes, pour deux voyages entre New York et la zone de la mission (7 000 dollars), et à leur indemnité de subsistance pendant 14 jours (6 440 dollars). Il doit également permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Commandant de la Force (6 720 dollars) et du Chef de l'Administration (6 720 dollars) lorsqu'ils se rendent à New York aux fins de consultations.
6. *Traitement du personnel international.* Le coût des traitements et des dépenses communes de personnel au titre du personnel recruté sur le plan international a été calculé sur la base des taux standard en vigueur à New York (1997), tandis que les traitements du personnel local correspondent au barème en vigueur dans la zone de la mission. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des traitements de 36 personnes recrutées sur le plan international et de ceux de 84 personnes recrutées sur le plan local pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.
7. *Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions).* Le montant prévu doit permettre de remplacer le personnel recruté sur le plan local en congé de maternité ou congé de maladie de longue durée.
8. *Assurance des véhicules.* À compter du 1er juin 1996, les taux des primes d'assurance responsabilité civile aux tiers pour la région du Moyen-Orient sont passés de 196 dollars à 425 dollars par véhicule civil et par an et de 250 dollars à 286 dollars par véhicule militaire et par an.
9. *Matériel informatique.* Aucune demande de crédit n'ayant été faite pour remplacer le matériel informatique depuis l'exercice 1992-1993, l'ensemble du matériel informatique de la FNUOD aura plus de cinq ans pendant l'exercice à venir, d'où les demandes de crédit présentées à cette rubrique.

10. *Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.* Aucun montant n'est demandé à cette rubrique car le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
11. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Aucun montant n'est prévu pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le budget du compte devant être présenté séparément à l'Assemblée générale lors de sa cinquante et unième session.
12. *Fret aérien et de surface.* Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'expédition et de la manutention de fournitures et de matériel pour lesquels il n'a pas été prévu de ressources ailleurs.
13. *Contributions du personnel.* Le montant indiqué correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
14. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 5 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la FNUOD.
15. *Autres recettes.* Figurent sous cette rubrique les recettes provenant de la vente de matériel périmé ou de surplus.

Annexe III

Organigramme de la FNUOD au 31 janvier 1997



Légende :
Commandement/conduite des opérations ————
Contrôle administratif - - - - -

Annexe IV

Tableau des effectifs actuels et proposés

A. Effectifs militaires

<i>Contingent</i>	<i>Effectif total actuel</i>	<i>Effectif des bataillons</i>	<i>Effectif des unités de soutien logistique</i>	<i>Effectif total proposé</i>
Autriche	464	464	—	464
Canada	186	—	186	186
Pologne	357	357	—	357
Japon	29	—	29	29
Total	1 036	821	215	1 036

B. Effectifs civils

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Services généraux</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>			<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
Bureau du Commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Administration	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Finances	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	8	11
Personnel et voyages	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	5	7
Achats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	11	15
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	1	—	6	24	30
Transmissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	11	10	21
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	25	29
Traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	1	3
Total	—	1	—	—	1	1	2	—	5	26	—	5	—	31	84	120

Annexe V

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant de la création de la Force au 31 mai 1997

Au 31 janvier 1997

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
<i>1. Ressources</i>		
De la création de la Force au 30 novembre 1995		
Crédits ouverts	1 116,6	1 101,0
Du 1er décembre 1995 au 31 mai 1996		
Crédits ouverts (résolution 50/20 B)	16,1	15,6
Du 1er au 30 juin 1996		
Crédits ouverts (résolution 50/20 B)	2,7	2,6
Du 1er juillet au 30 novembre 1996		
Crédits ouverts (résolution 50/20 B)	13,4	13,1
Du 1er décembre 1996 au 31 mai 1997		
Crédits ouverts (résolution 50/20 B)	16,1	15,7
Total, rubrique 1	1 164,9	1 148,0
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
De la création de la Force au 30 novembre 1995		
Montant net des dépenses	1 096,2	1 081,0
Du 1er décembre 1995 au 31 mai 1996		
Montant net des dépenses	15,0	14,6
Du 1er au 30 juin 1996		
Montant net des dépenses	2,7	2,6
Du 1er juillet au 30 novembre 1996		
Montant net des dépenses	13,4	13,1
Du 1er décembre 1996 au 31 mai 1997		
Montant net des dépenses	16,1	15,7
Total, rubrique 2	1 143,4	1 127,0
<i>3. Montants portés au crédit des États Membres</i>		
Soldes inutilisés	4,5	4,1
Excédents d'années antérieures	15,9	15,9
Total, rubrique 3	20,4	20,0
<i>4. Solde inutilisé (1 moins 2 et 3)</i>	1,1	1,0
B. Situation de trésorerie		
<i>1. Recettes</i>		
Contributions réglées	1 066,6	1 066,6
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	—	—
Intérêts créditeurs	1,8	1,8
Recettes diverses	—	—
Total, rubrique 1	1 068,4	1 068,4

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
2. <i>À déduire : dépenses de fonctionnement nettes</i>		
De la création de la Force au 30 novembre 1995	1 096,2	1 081,0
Du 1er décembre 1995 au 31 mai 1996	15,0	14,6
Du 1er au 30 juin 1996	2,7	2,6
Du 1er juillet au 30 novembre 1996	13,4	13,1
Du 1er décembre 1996 au 31 mai 1997	16,1	15,7
Total, rubrique 2	1 143,4	1 127,0
3. <i>Déficit d'exploitation prévu (1 moins 2)</i>	75,0	58,6

Annexe VI

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : montant estimatif des dépenses d'appui imputables à la FNUOD entre le 1er janvier et le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1) Montant initial 1997 ^a	(2) Montant révisé 1997 ^b
1. Personnel militaire		
<i>a) Observateurs militaires</i>		
Indemnité de subsistance (missions)	1 679,0	1 679,0
Voyages	442,8	442,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	18,0	18,0
Total, rubrique 1	2 139,8	2 139,8
2. Personnel civil		
Personnel international	3 513,7	3 567,0
Personnel local	2 771,4	2 523,4
Total, rubrique 2	6 285,1	6 090,4
3. Locaux/hébergement		
Location et entretien	15,0	15,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	30,2	30,2
Total, rubrique 3	45,2	45,2
4. Transports		
Remplacement de véhicules	283,0	283,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	79,7	79,7
Carburant et lubrifiants	65,6	65,6
Total, rubrique 4	428,3	428,3
5. Transmissions	4,2	4,2
6. Matériel divers		
Pièces de rechange, réparations et entretien	63,0	63,0
Remplacement de mobilier et de matériel	44,9	44,9
Total, rubrique 6	107,9	107,9
7. Fournitures et services		
Services divers	38,5	38,5
Uniformes des agents du Service mobile	44,6	44,6
Fournitures diverses	86,9	86,9
Total, rubrique 7	170,0	170,0
Total	9 180,5	8 985,8
Contributions du personnel	771,9	540,5
Total des ressources	9 952,4	9 526,3

^a Renseignements fournis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, telles que consignées dans le rapport du Comité (A/51/684), annexe I.

^b Montant estimatif initial de 1997 modifié pour tenir compte des taux révisés de 1997 tels qu'indiqués dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/51/38).